



RAPPORT COMMISSION SPORTIVE

SAISON 2019/2020

Nom de la commission : **Sportive**

Nom du responsable de la commission : **Didier CAHIER**

Adjoint(s) à la commission : **Pascal MONTIEGE**

Les compétitions départementales officielles:

- Championnat départemental Kumité (minimes à seniors)
- Championnat départemental Kata (poussins à seniors)
- Championnat départemental Kumité enfants (PPB)

Rappel des compétitions officielles départementales saison 2019/2020

Type de compétition	Date	Lieu	Nbre de participants
Championnat dép KATA M/C/J/S/V	Dimanche 17 novembre 2019	Puy St Bonnet	37
Coupe départementale KATA PB + Championnat kumité V	Dimanche 01 décembre 2019	Chemillé	52 kata 8 V
Coupe départementale KUMITE PB	Dimanche 08 décembre 2019	Segré	92
Championnat départementale KUMITE M/C/J/S	Dimanche janvier 2020	Ponts de Cé	72

Notre noterons cette saison une modification dans l'organisation et la répartition des compétitions. Il a été fait le choix d'expérimenter des compétitions sur des demi-journées afin de permettre notamment aux clubs organisateurs de ne pas avoir à gérer la restauration du midi qui est une charge parfois lourde pour certains clubs et un frein dans la prise en charge d'une compétition. Il faudra tirer un bilan de cette nouvelle formule qui devrait toutefois être renouvelée pour la saison 2020/2021. Merci à tous, notamment aux clubs organisateurs qui ont su répondre parfaitement au cahier des charges qui leur était imposé.



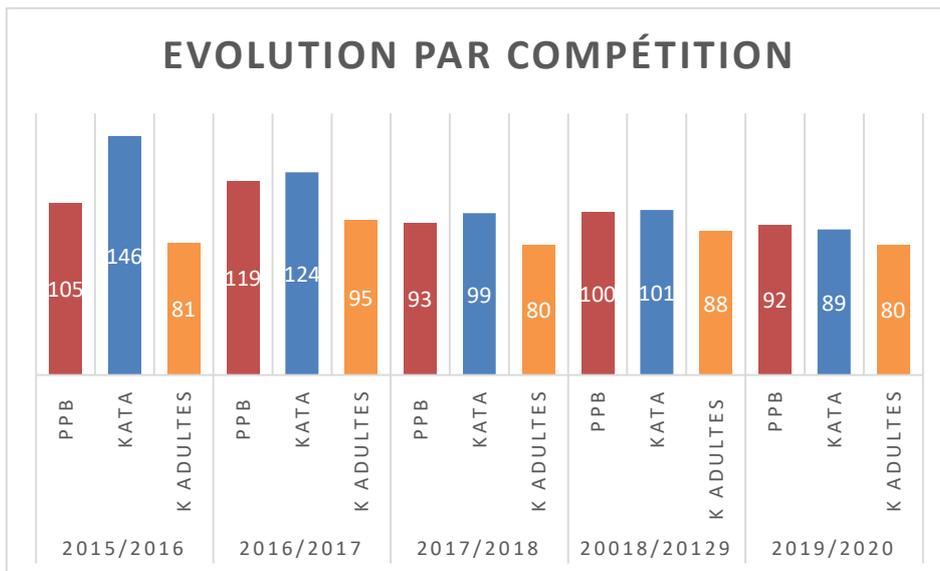
INSCRIPTION AUX COMPETITIONS DEPARTEMENTALES :

Par ailleurs, la nouveauté également de cette saison 2019/2020 s'est produite au niveau des modalités d'inscriptions qui se sont faites en ligne via le site de la fédération. Cette procédure permet au comité de s'assurer que chaque participant est bien licencié à la FFKARATE et permet aussi une estimation de la fréquentation. Nous reproduirons cette procédure dont les habitudes sont déjà prises au niveau régional et national.

DROITS D'ENGAGEMENT AUX COMPETITIONS :

Pour la première année, le comité avait décidé de faire payer un droit d'engagement de 3 € à tous les participants aux compétitions départementales. Les sommes versées permettent de couvrir les frais généraux des compétitions, arbitres, juges.... Nous noterons que chacun s'est prêté à cet exercice sans réticence où une fois encore ce principe se généralise à tous les niveaux.

EVOLUTION PAR COMPÉTITION



Evolution du nbre de compétiteurs





Rappel des documents nécessaires pour participer à une compétition :

- *Carte de licence de la saison en cours*
- *Justificatif de licence d'une autre saison (timbre sur le passeport ou historique)*
- *L'autorisation parentale (pour les mineurs) **sur le passeport***
- *Certificat médical de non contre-indication à la pratique du karaté en compétition.*

Didier CAHIER